

Hautes-Alpes



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

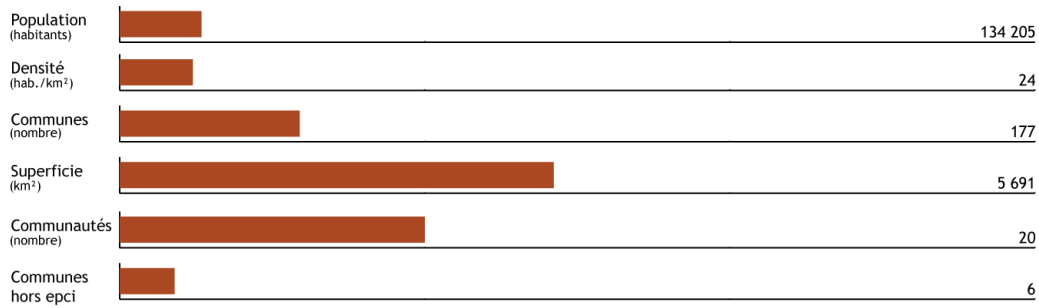
26 mai 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2009 :

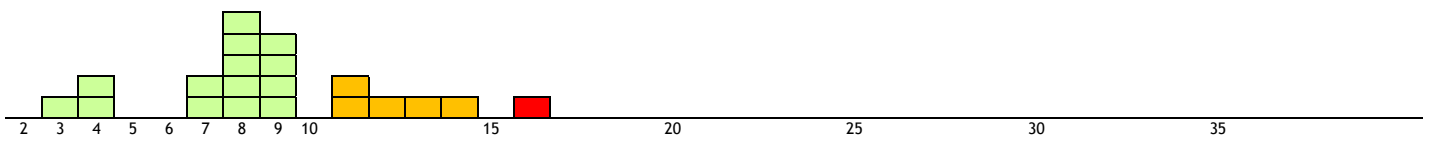
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

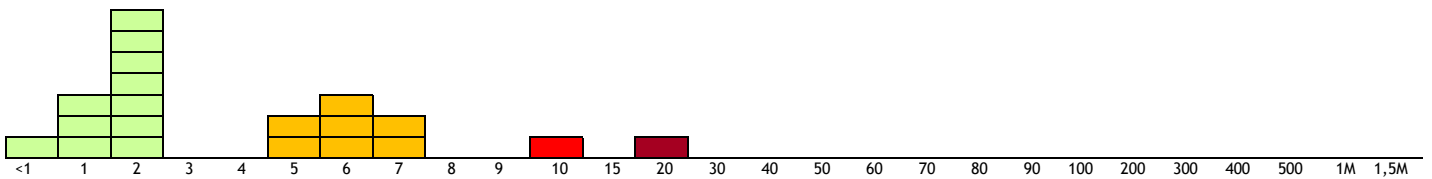
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

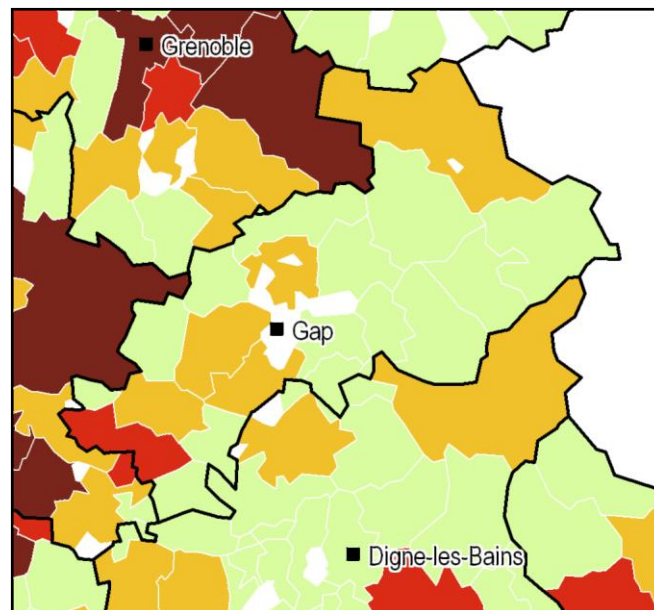


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
3	1
4	2
7	2
8	5
9	4
11	2
12	1
13	1
14	1
16	1
TOTAL	20

Population/Communauté	
Population	Communautés
Moins de 1 000	1
1 à 2 000	3
2 à 3 000	7
5 à 6 000	2
6 à 7 000	3
7 à 8 000	2
10 à 15 000	1
20 à 30 000	1
TOTAL	20

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés sont de petite dimension :

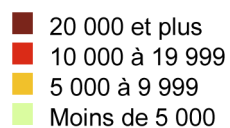
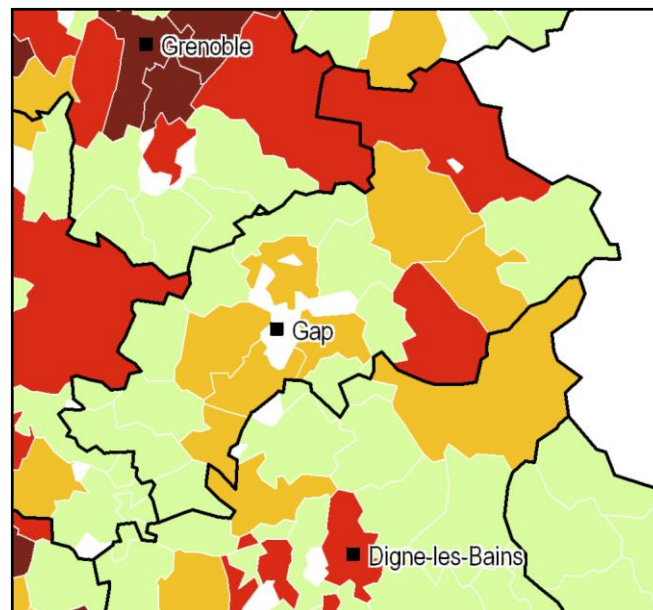
- 14 communautés sur 20 (soit 70,00 %) comptent moins de 10 communes.
- 3 communautés (soit 15,00 %) comptent moins de 5 communes (CC du Dévoluy, CC du Haut Champsaur, CC de la Vallée de l'Oule).
- 6 communautés (soit 30,00 %) comptent entre 10 et 16 communes.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable dans les territoires riverains des Alpes-de-Haute-Provence.
- Communautés plus vastes dans la Drôme et en Isère.
- Communautés plus petites en Savoie.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Dans un grand nombre de cas, la population des communautés est très limitée :

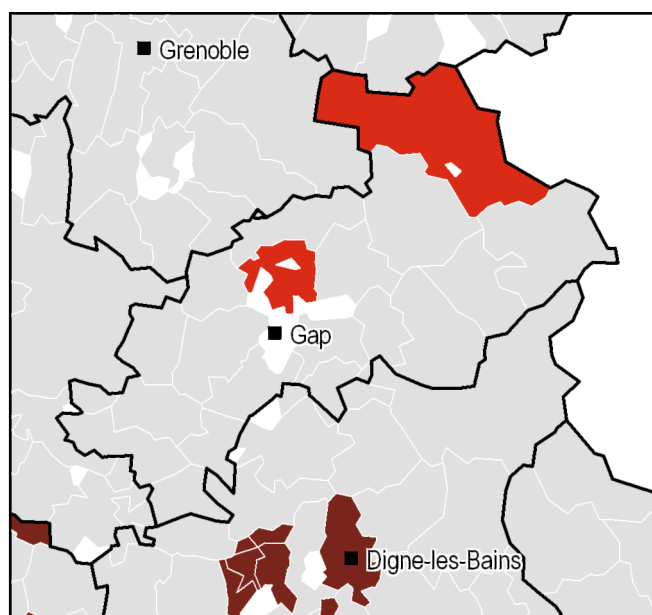
- 18 communautés sur 20 (soit 90,00 %) comptent moins de 10 000 habitants.
- 11 communautés (soit 55,00 %) comptent moins de 3 000 habitants, dont 1 moins de 1 000 habitants (CC de la Vallée de l'Oule).
- 7 communautés (soit 35,00 %) comptent entre 5 000 et moins de 8 000 habitants.
- 2 communautés (soit 10,00 %) comptent entre 10 000 et moins de 30 000 habitants.

Comparaison avec les départements voisins

- Situations comparables dans les territoires riverains, hormis certaines communautés de la Drôme et de l'Isère significativement plus peuplées (plus de 20 000 habitants).

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0	
Territoires comprenant une enclave	2	CC du Briançonnais, CC du Champsaur
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	7	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	6	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	6	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	6	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Manteyer a intégré la CC des Deux Buëch.

Entre 2009 et 2010

- Aucune.

Entre 2010 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- Pour la plupart, aux environs de Gap, dont cette ville chef-lieu de département.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ANCELLE
FOREST-SAINT-JULIEN
GAP

LES INFOURNAS
POLIGNY
PUY-SAINT-PIERRE

CDCI Séance du 4 mai 2006

(Données transmises par la préfecture)

Contexte

Au 1er janvier 2006, le département des Hautes-Alpes comptait 20 EPCI, à fiscalité propre, constitués sous la forme de communautés de communes.

70 % de la population est regroupée et 96 % des communes appartiennent à un EPCI à fiscalité propre.

Les axes de réflexion

- La pertinence des périmètres de certains EPCI à fiscalité propre :

Proposition 1 : fusion de la CC de la Vallée de l'Oule avec la CC des Baronnie et la CC du Serrois.

Proposition 2 : fusion de la CC du Haut-Buëch et de la CC des Deux Buëch.

Proposition 3 : rapprochement entre la CC du Dévoluy et la communauté du Buëch résultant de la fusion.

Proposition 4 : fusion entre la CC du Haut-Champsaur et la CC du Champsaur.

Proposition 5 : fusion de la CC du Valgaudemar avec les CC du Champsaur et du Haut-Champsaur.

Proposition 6 : fusion entre la CC du Laragnais et la CC du canton de Ribiers Val de Méouge.

Proposition 7 : rapprochement, à terme, des communautés du Pays de Serre-Ponçon et de Tallard Barillonnette.

Proposition 8 : étude d'un projet de communauté d'agglomération autour de Gap.

- Le cas des communes isolées :

Elles sont au nombre de 7, dont 3 enclavées au sein de périmètres communautaires (Puy-Saint-Pierre, Les Infournas, Manteyer).

La CDCI pourrait être utilement missionnée pour aborder ce problème de la résorption et de l'intégration des communes isolées dans des EPCI à fiscalité propre.

En résumé

Les propositions de rapprochement prennent appui sur les bassins de vie, sur les réalités géographiques et sur la nécessité de parvenir à des périmètres plus conséquents, permettant de vrais espaces de projets.

Le préfet ne dispose bien évidemment **d'aucun pouvoir pour obliger** (en caractères gras dans le texte) les communautés de communes à se rapprocher.

L'avis de la CDCI est sollicité sur ces propositions qui ne sont inscrites dans **aucun calendrier** (en caractères gras dans le texte).